

3421
2-32
3410

**PREPARATION DU
PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF**

GROUPE DE TRAVAIL AFDS / PNIR

THEME : Gestion financière

TERMES DE REFERENCE

Mars 2005

VII Durée

Les travaux du groupe vont durer jusqu'en fin mai 2005.

PLANNING : Du 15 Mars au 30 juin 2005

ACTIVITES	ECHEANCE	RESPONSABLE	ETAT D'AVANCEMENT
Elaboration TDR groupe	15 mars 2005	groupe	fait
Identifier les études complémentaires	15 mars	Groupe	fait
Elaboration TDR études	17 mars au 8 avril 05	Groupe	En cours,
Recrutement Consultants	11 au 20 Avril 05	SPM	Méthode : Qualification de consultant
Réunion d'orientation et définition planning des activités des consultants	21 avril 2005	Groupe	
Lancement des études	22 Avril 2005	Groupe	
Restitution et validation rapports provisoires	13 mai 2005	Consultants Groupe	
Elaboration rapport final du groupe	20 mai	Groupe	
Atelier	26 mai 2005		

THEMES D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

1. Evaluation des pratiques d'appui budgétaire dans des projets de développement local.
2. Etude facilitant l'intégration des OCB dans le cadre de l'appui budgétaire.

I Contexte et justification

L'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale se sont accordés à créer un nouveau Programme, pour prendre la suite de la première phase du PNIR et de l'AFDS. Le Programme National de Développement Local Participatif -PNDLP- s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la politique de décentralisation mais aussi du DRSP.

Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des secteurs, collectivités locales, des communautés de base et du secteur privé pour assurer de façon efficace et durable l'offre de service socio-économiques de base aux populations les plus pauvres dans le cadre de la politique de décentralisation et de développement local participatif.

Cet objectif sera atteint à travers l'approche CDD qui met en relation différents acteurs selon des principes tels que la subsidiarité, la contractualisation, la bonne gouvernance. Ces actions devront nécessairement s'intégrer dans les politiques sectorielles. Ainsi, il est important que ces politiques soient connues des collectivités locales mais aussi qu'il y ait une bonne articulation entre ces dernières et les communautés de base.

Dans le cadre de la gestion financière des ressources, le programme cherchera à mettre en place un système adapté de financement et de transfert des ressources aux Collectivités Locales (CL) et aux Communautés de Base (CB) en tenant compte de l'option d'appui budgétaire préconisée par l'Etat.

II Objectif

Proposer une organisation de la gestion administrative, financière et comptable du programme ainsi que des circuits financiers efficaces, tenant compte, dans la mesure du possible, de la procédure d'appui budgétaire des collectivités locales et de l'objectif d'accès des CB aux ressources du programme.

III Objectifs spécifiques

- Capitalisation des travaux et études menés dans le cadre des réformes budgétaires et financières,
- Commanditer une étude facilitant l'intégration des organisations communautaires dans l'appui budgétaire,
- Indiquer clairement, au sortir de cette étude, les articulations financières à mettre en œuvre entre le trésor, les collectivités locales, les communautés de base et le programme ainsi que le timing d'avancement vers l'appui budgétaire total,
- Définir les procédures de mobilisation et d'évaluation de la contrepartie locale,
- Renforcer les capacités des services du Trésor, des élus locaux et des membres des organisations communautaires en gestion financière des projets,
- Définir les mécanismes de clôture des projets communautaires de base et de génération de ressources pour les collectivités locales et communautés de base,
- Elaborer le manuel des procédures administratives et financières,
- Identifier les actions et moyens nécessaires à l'adoption d'une nomenclature budgétaire des CL.

IV Résultats

- Fluidité des flux financiers au niveau local,
- Circuit de financement clairement identifié et adapté aux composantes et sous composantes.
- Responsabilisation des collectivités locale et organisations communautaires,
- Capacité accrue des élus à gérer des ressources avec efficacité et transparence,
- Capacité accrue des services du Trésor à gérer des projets de développement,
- Volume accru des ressources transférées du niveau central vers les collectivités rurales,

V Méthodologie de travail du groupe

Ce travail s'effectuera en relation avec le Trésor Public mais aussi avec toute structure, organisation ou groupement ayant une expérience dans le domaine de la gestion financière des projets. Il pourra prendre la forme de simple échange de document ou d'exposés, d'études et d'ateliers. En tout état de cause, le programme capitalisera sur l'existant avant de s'ouvrir de nouvelles pistes.

VI Participants

- Trésor public,
- Cour des comptes
- DDI
- PCR
- OCB
- Membres du groupe,